

**En déposant une plainte contre votre entrepreneur, vous permettez à la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) de documenter son dossier. Ces faits seront consignés et pris en considération lors de notre processus d'évaluation et de qualification professionnelle.**

## Avant de commencer

Pour que la RBQ puisse traiter votre plainte :

- votre entrepreneur doit détenir une licence
- vous devez avoir en main un contrat
- vous devez avoir mis en demeure votre entrepreneur.

Pour plus de détails et pour remplir ce formulaire en ligne, rendez-vous dans la section Services en ligne du [www.rbq.gouv.qc.ca](http://www.rbq.gouv.qc.ca).

## Déposez une plainte

Faites parvenir votre formulaire aux coordonnées indiquées ci-dessous.

### Par courrier :

Bureau de gestion des plaintes  
Régie du bâtiment du Québec  
545, boul. Crémazie Est, 4<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2M 2V2

### Par télécopieur :

Sans frais : 1 844 839-5990  
Montréal : 514 864-8805

### Par courriel<sup>1</sup> :

[plainte@rbq.gouv.qc.ca](mailto:plainte@rbq.gouv.qc.ca)

Svp, **joindre les documents suivants** à votre envoi :

- une copie de la mise en demeure que vous avez transmise à votre entrepreneur
- une preuve de livraison postale de cette mise en demeure
- vos documents contractuels
- tout autre document pertinent pour votre plainte.

## Traitement de votre plainte

Selon le cas, la **RBQ pourrait écrire à votre entrepreneur** pour lui faire savoir qu'une plainte a été déposée à son dossier et qu'il doit régler le conflit.

La RBQ **suivra les développements du dossier**. Si aucune entente n'est conclue, vous devrez toutefois vous adresser aux instances du système judiciaire québécois puisque la RBQ n'est pas un tribunal et n'a donc pas le pouvoir de régler votre conflit.

Pour connaître précisément les engagements de la RBQ, nous vous invitons à consulter la [Déclaration de services aux citoyens](#) sur le site Internet de la RBQ.

1. Transmission par courriel

La transmission de renseignements par courrier électronique n'est pas totalement sécurisée. Le courriel peut être intercepté par des personnes non autorisées. C'est pourquoi la RBQ déconseille de divulguer par courriel certains renseignements personnels, comme les numéros d'assurance sociale ou de cartes de crédit. De même, la RBQ ne répond pas aux questions par courriel dont la réponse exige la transmission de données à caractère confidentiel.

## 1. Vos coordonnées

*Nom :	*Prénom :	
*Adresse (numéro, rue et ville) :	*Code postal :	
Adresse courriel :		
*Téléphone :	Poste :	
Autre numéro de téléphone :	Poste :	

## 2. Coordonnées de l'entrepreneur faisant l'objet de votre plainte

*Nom, prénom de l'entrepreneur ou nom de l'entreprise :		
*N° de licence RBQ :		
Adresse (numéro, rue et ville) :		Code postal :
Téléphone :	Poste :	

## 3. Adresse du lieu où les travaux ont été effectués

*Adresse (numéro, rue et ville) :		*Code postal :
Téléphone :	Poste :	

\* Les champs précédés d'un astérisque ( \* ) doivent être remplis.

## 4. Travaux visés par votre plainte

### \*De quel type de travaux s'agit-il ?

- Une construction neuve     
  Une réparation ou des rénovations     
  Un agrandissement  
 Autre, précisez :

### \*Les travaux visaient quel(s) type(s) de lieu?

<input type="checkbox"/> Une résidence unifamiliale	
<input type="checkbox"/> Un édifice à logements	Précisez le nombre de logements :
	Précisez le nombre d'étages :
<input type="checkbox"/> Une copropriété (condo)	Précisez le nombre d'unités :
	Précisez le nombre d'étages :
<input type="checkbox"/> Une résidence pour aînés	
<input type="checkbox"/> Une maison de chambres	Précisez le nombre de chambres offertes en location :
<input type="checkbox"/> Un bâtiment commercial (magasin et vente au détail)	Précisez le nom du commerce :
	Précisez la superficie du commerce (si connue) :
<input type="checkbox"/> Un bâtiment d'affaires (bureaux, caisse populaire, salon de coiffure, dentiste, etc.)	Précisez le nom de l'établissement :
	Précisez le nombre d'étages du bâtiment :
<input type="checkbox"/> Un lieu de réunion (garderie, restaurant, lieu de culte, salle communautaire, etc.)	Précisez le nom :
	Précisez la capacité de la salle si connue en indiquant le nombre de personnes pouvant être accueillies (si connue) :
<input type="checkbox"/> Un bâtiment industriel (usine, garage, entrepôt, stationnement, etc.)	Précisez le nom :
<input type="checkbox"/> Un bâtiment institutionnel (hôpital, école, CHSLD, etc.)	Précisez le nom :
<input type="checkbox"/> Un ouvrage de génie civil (pont, viaduc, route, etc.)	Précisez :
<input type="checkbox"/> Autre	Précisez :

\* Les champs précédés d'un astérisque ( \* ) doivent être remplis.

## 5. Nature des travaux

Les travaux relèvent de quel(s) domaine(s) d'intervention de la Régie du bâtiment du Québec?

- Appareils sous pression
- Ascenseurs ou appareils élévateurs
- Bâtiment
- Électricité
- Équipements pétroliers
- Gaz
- Jeux et manèges
- Lieux de baignade
- Plomberie
- Remontées mécaniques

Décrivez les travaux effectués. Exemples : Travaux de plomberie dans la salle de bain, tirage de joints dans le sous-sol.

Quelle est la période au cours de laquelle les travaux se sont déroulés ?

\*Date de début (aaaa-mm-jj) :

Date de fin (aaaa-mm-jj) :

## 6. Description de votre plainte

\*Veuillez nous indiquer les raisons pour lesquelles vous êtes en litige avec votre entrepreneur de construction.

\*Avez-vous acheminé une mise en demeure à votre entrepreneur ?

- Oui, précisez la date (aaaa-mm-jj) :  
Note : Vous devrez joindre une copie de la mise en demeure à votre envoi.

Non

\*Avez-vous déposé cette plainte auprès d'un autre organisme ?

Oui, précisez lequel :

Non

\* Les champs précédés d'un astérisque ( \* ) doivent être remplis.